

APMEP

VOTE 2016

Il est important que notre association soit forte pour faire entendre sa voix à tous les niveaux (national, régional, local). La représentation de l'APMEP sera d'autant plus reconnue que le nombre de votants sera grand.

Le vote annuel qui vous est demandé vous permet de participer à la vie de l'association.

VOUS ÊTES TOUS CONCERNÉS, VOTEZ !

**Votre vote doit être posté avant
le 30 mai 2016 ***

Avant de remplir votre bulletin de vote, lisez attentivement les pages qui suivent. Les résultats seront publiés dans le BGV de juillet 2016.

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

SOMMAIRE

- I. Modalités
- II. Rapport d'activité
- III. Rapport financier
- IV. Renouvellement partiel du Comité national
Déclarations de candidatures

I – MODALITÉS

Attention :

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, il s'agit de pourvoir, cette année, 14 sièges du Comité national (la moitié des sièges régionaux). Ainsi les adhérents sont appelés à voter sur :

1. **le rapport d'activité ;**
2. **le rapport financier ;**
3. **et SEULS les adhérents des Régionales CONCERNÉES** sont appelés à voter pour renouveler leurs représentants au Comité national.

POUR VOTER :

- 1 - Dans les pages qui suivent, **prenez connaissance** du rapport d'activité, du rapport financier, ainsi que des déclarations des candidats au Comité national.
- 2 - **Remplissez** le bulletin de vote.
- 3 - **Introduisez** votre bulletin de vote dans l'enveloppe bleue qui ne doit porter aucune mention manuscrite.
- 4 - **Introduisez** l'enveloppe bleue dans l'enveloppe d'expédition, sur laquelle vous aurez noté vos nom, prénom, Régionale et signature ; postez dès que possible (vous faciliterez ainsi le travail très lourd du secrétariat).

Date limite d'envoi : 30 mai 2016 *

* En cas de réception tardive de cette brochure, consulter le site Internet <http://www.apmep.fr> pour savoir si la date limite de vote n'a pas été reportée.

II – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Présenté par le bureau national

1. Introduction
2. Le travail interne
 - 2.1. Le Comité national
 - 2.2. Le Bureau
 - 2.3. Le site Internet de l'association et les publications
 - 2.4. La réflexion et la formation
 - Les commissions et groupes de travail
 - Les Journées Nationales
 - Le séminaire national
3. Les relations externes
 - 3.1. Avec l'ADIREM
 - 3.2. Avec les autres associations et sociétés savantes
 - 3.3. Les relations internationales
 - 3.4. Les relations avec les syndicats d'enseignement
 - 3.5. Les relations avec la presse
 - 3.6. La participation de l'APMEP à diverses manifestations
4. Conclusion

1. Introduction

Depuis quelques années, ne figurent, dans ce rapport, que les actions spécifiques que l'APMEP a menées au cours de l'année civile. La plaquette « Visages de l'APMEP » assure la présentation de notre association ainsi que celle des nouvelles brochures. Cette plaquette est mise à jour tous les ans en fin d'année scolaire et son contenu est approuvé par le Comité de juin. Elle sera donc une fois de plus actualisée sur un certain nombre de points en juin 2016. Rappelons également qu'elle contient également le texte d'orientation approuvé en 2010.

Le site de l'association est l'organe principal de communication de l'APMEP. On y trouve évidemment, presque en temps réel, la plupart des actions de l'APMEP : les courriers envoyés à l'institution, l'agenda du Bureau national, la présentation des nouvelles brochures, les annonces des vidéoconférences réalisées avec nos partenaires. On y trouve aussi des

informations sur différents séminaires, colloques... organisés par des associations amies.

2. Le travail interne

2.1 Le Comité national

Le Comité s'est réuni les **28 et 29 mars**, les **27 et 28 juin**, ainsi que le **14 novembre 2015**.

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DES 28 ET 29 MARS 2015

- Le Bureau propose au Comité d'apporter quelques modifications mineures au règlement intérieur

-Extrait de l'article 13 actuel :

« L'ordre de présentation des candidats aux sièges nationaux est déterminé par tirage au sort effectué en Bureau ou en Comité. Pour ces sièges, lors de chaque élection, le Comité, afin d'assurer au mieux la représentation de toutes les catégories, propose aux suffrages des adhérents une liste de 3 noms au moins et de 7 noms au plus ».

Modification dans la dernière phrase : « peut proposer » au lieu de « propose ».

-Article 17 actuel :

« Le Comité national examine, chaque année, le rapport d'activité du Président et le rapport financier du Trésorier. À cette occasion l'ordre du jour inclut :

*toute question soulevée sans restriction de délais par un membre du Comité ;
toute question ou proposition de motion, présentée au moins un mois à l'avance par au moins 50 adhérents ou une Régionale.*

Un compte rendu des débats de la séance du Comité devra figurer dans l'un des deux numéros suivants du Bulletin ».

Modification du dernier paragraphe :

« Un compte rendu des débats de la séance du Comité devra figurer dans l'un des bulletins de l'Association, ou sur son site Internet, dans les deux mois qui suivent cette séance ».

-Article 18 actuel :

« Le Comité décide, sur proposition du Bureau, de la ristourne attribuée annuellement aux Régionales.

Le Bureau fixe les modalités de cette attribution. Il peut aussi décider, sur demande motivée des Régionales intéressées, de subventions exceptionnelles. Chaque Régionale doit fournir, annuellement au moins, un rapport d'activité et un rapport financier.

Ces deux rapports doivent être soumis annuellement à l'approbation des adhérents de la Régionale avant d'être soumis à l'approbation du Bureau ; en cas de divergence, le Comité doit statuer en dernier ressort.

Les Régionales désignent des correspondants des Commissions ou des groupes de travail nationaux ».

Article modifié :

« Le Comité décide, sur proposition du Bureau, de la ristourne attribuée annuellement aux Régionales.

Le Bureau fixe les modalités de cette attribution. Il peut aussi décider, sur demande motivée des Régionales intéressées, de subventions exceptionnelles.

Chaque Régionale doit fournir annuellement son rapport d'activité, son rapport financier, et l'état de son stock des publications APMEP (inventaire au 31 décembre).

Ces trois documents doivent être soumis à l'approbation des adhérents de la Régionale, avant d'être soumis à l'approbation du Bureau ; en cas de divergence, le Comité doit statuer en dernier ressort.

Les Régionales désignent des correspondants des Commissions ou des groupes de travail nationaux ».

-Article 19 actuel :

« Les Journées nationales ou régionales organisées par l'Association seront en particulier l'occasion de réunions, ou "Assemblées des Journées", consacrées à la vie de l'Association. Elles débattront de toute question souhaitée par les participants. Les textes qui en seront éventuellement issus seront examinés par le Bureau ou le Comité ».

-Article modifié :

« Les Journées nationales ou régionales organisées par l'Association sont en particulier l'occasion de réunions consacrées à la vie de l'Association. Elles débattent de toute question souhaitée par les participants. Les textes qui en sont éventuellement issus sont examinés par le Bureau ou le Comité ».

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité moins une abstention.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU COMITÉ DES 27 ET 28 JUIN 2015

- La reconduction de la formule de calcul du montant des ristournes et du quota des brochures est approuvée à l'unanimité.

- Les différents tarifs concernant les frais d'affranchissement des brochures (qui dépendent de leur épaisseur, de leur masse, et du pays d'expédition) sont globalement inchangés). Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.
- Le texte « propositions et revendications », situé au début de la plaquette « Visages », est actualisé chaque année. La version de cette année (assez largement remaniée par rapport à celle de l'an dernier) est approuvée à l'unanimité, après quelques modifications de dernière minute.
- Présentation du nouveau Bureau, soumis au vote (article 9 du règlement intérieur), et élu à l'unanimité.

Président : Bernard Egger

Vice-présidente, Premier degré : Agnès Gateau

Secrétaire, Enseignement post-bac : Alice Ernoult

Trésorier, Séminaires : Mickaël Gagin

Communication et fonctionnement, Formation des enseignants : Rémi Duvert

Relations avec les régionales, Collège : Catherine Chabrier

Lycée professionnel : François Moussavou

LEGT : Jacqueline Croguennec

Plateforme d'accompagnement pédagogique : Stéphanie Doret, Alice Ernoult

Partenariats : Éric Barbazo

Relations internationales : Michel Frechet

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DU 14 NOVEMBRE 2015

Suite aux attentats commis à Paris dans la soirée du vendredi 13 novembre, la réunion du Comité national du samedi 14 après-midi s'est tenue, de 14h à 17h30, avec un nombre restreint de membres (15 en tout, dont 8 membres du Bureau). En outre, le lieu prévu (la « Halle aux farines ») ayant été fermé dans le cadre de l'état d'urgence décrété, la séance a eu lieu au local parisien de l'APMEP.

La réunion du Bureau du samedi 14 matin s'est déroulée comme prévu ; par contre, les suites des réunions du Bureau et du Comité, prévues le 15 novembre, ont été annulées.

Compte tenu de la situation particulière, aucun vote n'a été effectué.

- Concernant le rapport financier voté lors du Comité de juin 2015, il est proposé de rajouter la phrase suivante au compte rendu : « *Le Comité accepte d'affecter le résultat (bénéfice ou déficit) en réserve associative* ».
- Droits d'inscription pour les Journées Nationales de Lyon : la Régionale de Lyon souhaite conserver les mêmes tarifs que pour les JN de Laon.

Les membres présents du Comité donnent leur accord.

Pour information, la Régionale propose une légère augmentation du prix du banquet : 45 € (au lieu de 40 € en 2015).

2.2 Le Bureau

En 2015, le Bureau national s'est réuni 7 fois (le week-end), donc environ une fois par mois, et également durant les Journées Nationales de Laon. Quelques réunions en ligne ciblées ont été également organisées.

D'une façon très habituelle, le Bureau s'est occupé de toutes les questions occasionnées par la gestion interne de l'association : adhésions, élections, fonctionnement, travaux du local... Une part non négligeable de son travail a été consacrée au suivi des publications et au fonctionnement du site Internet, et à la préparation des débats du Comité national et du séminaire.

LA SEMAINE DES MATHS ET LE FORUM DES MATHÉMATIQUES VIVANTES

L'APMEP a pris en charge l'affiche de la semaine des maths 2015 dont le thème était « Les maths vous transportent ».

En parallèle, suite aux propositions de la CFEM et de l'Inspection Générale de Mathématiques, en clôture de la semaine des maths, les 21 et 22 mars, ont été organisées deux journées à Paris, Lyon et Marseille, intitulées : « Forum des mathématiques vivantes : de l'école au monde ». De nombreux collègues de l'APMEP se sont impliqués localement dans ces journées.

A Marseille, Michel Fréchet et Bernard Egger ont rencontré les représentants de plusieurs associations étrangères francophones (Algérie, Belgique, Côte d'Ivoire, Tunisie) pour poser les jalons d'une fédération d'associations de professeurs de mathématiques, dont la langue d'échange serait le français.

Michel Fréchet a été chargé de rédiger les statuts de cette future fédération.

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Le Bureau national s'est également impliqué fortement dans le développement du projet de plateforme d'accompagnement pédagogique. Les adhérents volontaires pour participer à ce projet ont pu bénéficier d'une version gratuite d'Office 365, suite à la reconnaissance par Microsoft de notre association comme organisme de formation. La période janvier – juin 2015 devait servir à s'approprier les outils (PowerPoint 2013, le complément Office Mix, le logiciel MapleTA) par la création de contenus libres (c'est-à-dire ne rentrant pas nécessairement dans un parcours, contrairement à ce qui est prévu dans la version finale de la plateforme).

Un séminaire a été organisé les 11 et 12 avril au local de l'APMEP. Il a permis de préciser un certain nombre d'axes du projet, de faire découvrir les outils à ceux qui ne les connaissaient pas bien, de créer des groupes sur les grands thèmes prioritaires choisis : le collège et en particulier l'algorithmique, les transformations géométriques et le hasard, mais également les probabilités au lycée. Les divers aspects évoqués ici ont été abordés lors de cinq vidéoconférences à public désigné qui se sont déroulées en septembre.

Des collègues associés avec les trois marques de calculatrice ont participé à ce séminaire. A noter également la présence de deux personnes de la SBPMef puisque cette association belge souhaite rejoindre l'APMEP dans ce projet.

En juin 2015, la plateforme a pris un nouveau nom : Mathscope. Canopé nous a transmis un pilote pour les présentations PowerPoint.

Lors des Journées Nationales de Laon, deux ateliers bien remplis ont été consacrés à cette plateforme. Ils ont permis de faire avancer la réflexion sur son contenu. La question centrale qui est apparue alors est la suivante : comment éviter qu'elle ne devienne un cours magistral en ligne ? Cet écueil est un des reproches fréquents que l'on peut faire pour les sites de vidéos que l'on trouve sur Internet. Pour le concepteur des capsules vidéos, qui est généralement leur premier utilisateur avec ses classes, il a moins d'importance puisqu'il reprendra les contenus avec ses élèves, mais par nature la plateforme de l'APMEP s'adresse a priori à des élèves quelconques et donc doit être d'une autre nature.

La plateforme a été largement évoquée lors des deux réunions du comité de suivi du projet ministériel « Stratégie Mathématiques » qui ont eu lieu les 16 juin et le 16 décembre (l'APMEP était représentée par Stéphanie Doret et Bernard Egger).

L'une des difficultés importantes que nous rencontrons est celle de disposer d'assez de temps pour visionner et valider les nombreuses vidéos produites par nos collègues. Les membres du Bureau directement impliqués ont beaucoup de mal à effectuer avec régularité cette tâche essentielle de contrôle, mais aussi d'incitation à la création de vidéos s'insérant dans un parcours défini.

Bernard Egger a rencontré Pierre Seban, chef du bureau de la Direction générale de l'enseignement scolaire pour obtenir six décharges d'un tiers de service (deux en collège, deux en lycée général, une en lycée professionnel et une dernière pour accompagner la prise en main du logiciel MapleTA) afin de constituer une équipe qui pourra encadrer plus efficacement ce projet. Le ministère semble favorable à ce dispositif, mais nous n'avons toujours pas de réponse définitive.

LA REFORME DU COLLEGE

La présentation de la réforme du collège fut un moment fort de l'année 2015. Le Bureau national avait décidé très vite d'étudier les divers aspects avant de se prononcer. Dès lors, malgré de nombreuses sollicitations autant de la part d'autres associations de spécialistes que des médias, une première réponse du Bureau n'a été mise sur le site qu'environ deux semaines après le texte du ministère.

Cette réforme ne touchait pas uniquement le collège, mais avec un cycle 3 à cheval sur le premier degré et la classe de Sixième, elle concernait l'ensemble de la formation du CM1 à la Troisième.

Nous savions que comme pour toute réforme d'ampleur, nous trouverions dans celle-ci bien des points de désaccord. Le principe sur lequel le Bureau national a fondé sa réflexion était de savoir si le texte qui nous était présenté « allait dans le bon sens », c'est-à-dire créait à notre sens les conditions d'une évolution positive de l'école. Nous avons également choisi une « naïveté assumée », à savoir de ne pas chercher derrière les propositions des intentions cachées. Nous pensons qu'une telle attitude est la seule qui ne s'enferme pas dans un immobilisme préjudiciable à tous les acteurs sous couvert d'un discours qui affirme vouloir transformer l'école mais uniquement selon ses propres règles.

Le Bureau a donc de façon mesurée soutenu la réforme proposée. Cette prise de position a évidemment occasionné la protestation et même le départ d'un certain nombre d'adhérents, mais il faut dire ici qu'elle a reçu également le soutien de bien d'autres. Nous savions qu'il en serait ainsi, les débats animés au sein du Bureau national nous laissant le présager.

Une lettre ouverte à la ministre, rédigée par le président de l'APMEP, a fait suite à la première prise de position pour définir plus clairement nos craintes dans les modalités d'application d'une réforme ambitieuse et nos demandes en la matière. Nous avons reçu, quelques semaines plus tard, une réponse un peu trop technique pour nous satisfaire.

Un débat apaisé sur la réforme et sur les positions de l'APMEP exprimées par le Bureau a eu lieu au Comité de juin 2015. L'inquiétude exprimée est celle que l'on rencontre souvent dans le cas de changements importants : celle d'un accompagnement qui apparaît comme indispensable.

Il a été réaffirmé à cette occasion que la place des mathématiques doit être importante dans l'interdisciplinarité et les EPI. Les enseignants de notre discipline, du fait de sa spécificité, ont souvent eu par le passé quelques difficultés à s'intégrer dans des dispositifs comprenant plusieurs disciplines, comme les TPE, si ce n'est comme "matière-outil".

Il est donc apparu comme crucial de développer des ressources (idées, pistes...) pour les professeurs.

LES TRAVAUX DU LOCAL PARISIEN

Les travaux au sous-sol (sanitaires et hall) ont été terminés au premier semestre 2015.

Une quinzaine d'armoires de rangement supplémentaires ont été installées au sous-sol, pour stocker les brochures et les archives. Un gros travail de tri et de rangement a été fourni lors depuis plusieurs mois.

Le wifi est maintenant accessible au sous-sol, grâce au CPL (« courant porteur en ligne ») ; il semble que le circuit électrique du sous-sol ne soit pas relié à celui du rez-de-chaussée, ce qui a créé des difficultés pour l'installation du CPL.

La porte d'entrée du local a été repeinte dans la même couleur (vert) que la porte de l'immeuble. Pour le Bureau national, Rémi Duvert s'est largement impliqué dans l'ensemble de ces indispensables réfections.

QUINZIEME EDITION DE LA PLAQUETTE « VISAGES DE L'APMEP »

La plaquette a été mise à jour, en fonction des différentes prises de position du Comité, et de l'évolution de l'association (responsables, publications, etc.). Rappelons qu'elle contient le « texte d'orientation » de l'APMEP, voté par les adhérents en 2010, et un texte intitulé « Propositions et revendications », réactualisé chaque année, et voté par le Comité de juin 2015.

RENCONTRES AVEC NOS PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Comme cela a été dit plus haut, lors du forum des mathématiques vivantes, l'APMEP a travaillé avec d'autres associations sur la création d'une fédération d'associations francophones. Lors des Journées Nationales, le projet a évolué, ne se limitant plus à des associations francophones, mais à toute association acceptant que le français soit la langue d'usage de la future fédération. Nos collègues espagnols et italiens pourraient être intéressés par une participation à cette fédération.

En mai 2015, une rencontre à l'initiative de la Fédération Espagnole des Sociétés de Professeurs de Mathématiques et de l'Association des Professeurs de Mathématiques (Portugal) s'est déroulée à Baeza en Espagne durant trois jours. La réflexion engagée concernait les enquêtes PISA et en particulier leur

apport à l'évolution de l'enseignement des mathématiques (il est à remarquer que nos collègues espagnols, portugais ou italiens sont moins crispés que nous sur PISA). L'APMEP était représentée par Bernard Egger et François Moussavou.

PUBLIMATH

Le Bureau renouvelle son soutien au gros travail du groupe Publimath, mené par Michèle Bechler, en particulier grâce à l'énorme investissement des collègues de l'équipe. Le groupe Publimath s'est réuni plusieurs fois et notamment aux Journées Nationales.

La commission Inter-IREM/APMEP Publimath continue à élaborer une base de données bibliographiques principalement destinée aux enseignants et futurs enseignants de mathématiques de la maternelle à l'université. Cet outil est utile à tous ceux qui cherchent des ressources liées aux mathématiques.

Rappelons que celle-ci est accessible à l'adresse suivante : <http://publimath.irem.univ-mrs.fr/>.

Lors des Journées Nationales de Laon, à l'initiative des éditions Pole, un projet de diffusion de titres concernant la culture mathématique (romans, BD, jeux...) à destination des CDI a été lancé. L'APMEP, les IREM et Publimath ont accepté de faire partie de ce projet. Alice Ernoult représentera le Bureau national.

2.3 Le site Internet de l'association et les publications

LE SITE

Le site a confirmé cette année son rôle de principal vecteur dans la diffusion des informations concernant la structure et la vie de l'association, ses prises de position sur les questions touchant à l'enseignement des mathématiques (comme la réforme du collège), etc. Sur tous ces points, son importance devrait s'accroître encore dans les prochaines années.

Rappelons qu'il contient aussi des informations pratiques, qu'il s'agisse de textes réglementaires ou de manifestations sur des sujets mathématiques, et propose des liens avec des sites institutionnels ou mathématiques. En particulier, des projets de programmes ou des décisions officielles mal connues des enseignants y sont et seront présentés.

Depuis de nombreuses années, attaché au site, il y avait un forum d'expression libre. Malheureusement, ce forum fonctionnait de moins en moins selon les règles d'éthique et de politesse qui devraient être de mise dans un espace d'expression publique. A de nombreuses reprises, des positions du

Bureau national étaient remises en cause de façon inacceptable : aucune identification des auteurs (dont certains affirmaient ne pas être adhérents de l'APMEP), insultes envers le président ou les membres du Bureau. L'image de division donnée par ce forum ne correspondait en rien aux débats que nous avons, tant dans les Régionales qu'au Comité national ou au Bureau. Il a donc été décidé de fermer le forum actuel et de le rouvrir rapidement de façon à ce que seuls les membres identifiés de notre association s'y expriment en toute liberté. Bien entendu, chacun, adhérent ou pas, pourra consulter les avis exprimés. La nouvelle base d'adhérents permet un tel fonctionnement.

LES PUBLICATIONS

Il a été choisi de ne pas séparer dans ce rapport d'activité le site et les publications.

D'une part bon nombre de numéros anciens de nos publications papier sont maintenant en accès direct sur le site. D'autre part, l'évolution actuelle a conduit le Bureau à engager une réflexion sur une évolution des publications et le lien qu'elles devaient avoir avec le site.

Nous avons trois bulletins dont chacun connaît les spécificités. Le Bureau a proposé au Comité un calendrier pour entamer une transformation de ceux-ci en lien avec le site. Le Bureau est également chargé de faire des propositions au Comité de mars 2016 pour envisager une évolution de nos trois bulletins.

Le BV (« bulletin vert »)

Le traditionnel bulletin « vert » est le support écrit historique de l'APMEP.

Il reste une référence incontournable de l'association dans sa représentation vis-à-vis de l'extérieur comme en direction des adhérents. La politique de mise en ligne des numéros se poursuit avec efficacité.

Le BGV (« bulletin à grande vitesse »)

Cette publication bimestrielle, placée sous la responsabilité du Bureau national et du président de l'APMEP, est en quelque sorte un bulletin de liaison entre le Bureau et les adhérents. Il informe sur l'actualité de l'enseignement des mathématiques, rend compte des actions du Bureau et présente les Journées Nationales. Son évolution vers une newsletter sur le site est envisagée fortement.

PLOT

PLOT a une place importante au sein de l'association et remplit parfaitement sa fonction : « partager, lire, ouvrir et transmettre ». PLOT est devenu une référence pour de nombreux collègues, débutants ou non, qui ont l'assurance de trouver des articles de qualité,

utilisables pour certains directement en activité de classe. L'intérêt pour la revue PLOT s'affirme année après année auprès de nombreux collègues.

LES BROCHURES

Les nouvelles co-diffusions ont pour but d'offrir des ristournes à nos adhérents sur l'achat d'ouvrages de qualité et d'améliorer les finances de l'APMEP en conformité avec la loi Lang.

Outre la plaquette gratuite « Visages 2015-2016 de l'APMEP », à la fois catalogue des publications et mémento de l'association, il faut distinguer quatre types de brochures :

- brochures dont l'APMEP est seule responsable de la rédaction et de l'édition ;
Le total bénévolat des auteurs de ces brochures mérite d'être souligné. Le Bureau les remercie tous chaleureusement pour leur dévouement.
- brochures dont l'APMEP est responsable de l'édition ;
- brochures en co-édition (un autre co-éditeur étant maître d'œuvre) ;
- brochures en co-diffusion.

On trouve dans la plaquette « Visages », ainsi que sur le site Internet, la liste des différentes brochures parues en 2015.

La mise en place de notre site de vente en ligne (permettant également l'adhésion en ligne) s'est faite normalement. Il est un peu tôt pour en tirer un bilan un peu complet.

2.5 La réflexion et la formation

LES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Chacune des commissions nationales (premier degré, collège, lycée professionnel, lycée (LEGT), formation des enseignants et enseignement supérieur) s'est réunie pendant les Journées Nationales de Laon, en présence d'un membre du Bureau.

Les autres réunions ont été préparées et alimentées par des échanges électroniques et par une ou deux réunions à Paris dans l'année. Elles donnent lieu à des prises de position débattues en Comité, lors de l'assemblée générale et dans toutes les réunions organisées au cours de l'année.

Les groupes de travail se sont également réunis soit au local parisien, soit pendant les Journées de Laon, alimentant ainsi le Bureau d'idées et de réflexions. Les comptes rendus sont publiés dans les différents BGV.

Evidemment, la réforme du collège a demandé un travail particulièrement intense pour les commissions collège et premier degré, qui se sont d'ailleurs réunies ensemble. De nombreux textes ont été produits et ont été mis en ligne tant sur la réforme elle-même que sur les programmes qui ont été publiés officiellement au premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016. Le travail des commissions est essentiel puisqu'il permet d'alimenter la réflexion, puis les prises de position du Bureau national.

LES JOURNEES NATIONALES

Les Journées Nationales de l'APMEP ont eu lieu à Laon du 17 au 20 octobre 2015.

Comme chaque année, à côté de conférences de grande qualité, comme celle de Michèle Artigue pour l'inauguration, ont eu lieu des ateliers, les réunions des Régionales et des commissions nationales, la traditionnelle assemblée générale des Journées, des expositions et des stands de vente de livres et de matériel pédagogique, animés par les éditeurs, les fabricants de calculatrices, les IREM, des associations amies, et l'APMEP.

La réunion avec les collègues internationaux a permis de faire avancer le projet de fédération qui avait pris son envol lors du forum des mathématiques vivantes.

LE SEMINAIRE NATIONAL

Le séminaire annuel est un lieu de rencontre privilégié pour les divers responsables de l'APMEP. Il a eu lieu les 30 et 31 mai 2015 au CISP Ravel (Paris 12^{ème}).

Cette année son thème était : « Numérique et évolutions pédagogiques ». Il a permis de réunir une quarantaine de personnes.

Il s'agissait notamment de réfléchir à la question suivante :

« En quoi le numérique et ses mutations peuvent-ils faire évoluer les pratiques professionnelles des enseignants, de la recherche documentaire au suivi individualisé des élèves, en passant par la préparation des séquences de classe et leur mise en œuvre ? ».

Deux intervenants ont animé la première matinée avec deux conférences :

-« Apprendre avec le numérique : mythes et réalité », par André Tricot (ÉSPÉ de Toulouse, psychologie cognitive) ;

-« Réflexions didactiques sur le numérique », par Brigitte Grugeon-Allys (ÉSPÉ de Créteil, laboratoire de didactique André Revuz, ARDM).

Des ateliers et des comptes rendus d'expérience ont complété le programme de ce séminaire.

3. Relations externes

3.1 Avec l'ADIREM

L'APMEP participe aux travaux de l'ADIREM, œuvre pour le maintien des IREM et soutient leurs actions au service des enseignants de mathématiques.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres à l'ADIREM qui est elle-même représentée par deux membres au Comité de l'APMEP en qualité d'invités permanents.

L'APMEP est représentée par deux de ses membres au Comité scientifique des IREM.

L'ADIREM et l'APMEP participent conjointement au fonctionnement et au pilotage de la commission inter-IREM Publmath.

Le président de l'ADIREM a été invité par le Bureau national à la tribune des Journées Nationales de Laon où il a pris la parole.

3.2 Avec les autres associations et sociétés savantes

L'APMEP invite traditionnellement à ses Journées Nationales les associations françaises et étrangères avec lesquelles elle entretient des relations suivies, en particulier : Animath, l'APBG, l'ARDM, l'APSES, la CFEM, le CRAP, Femmes et Mathématiques, Sésamath, la SFdS, la SMAI, la SMF, le CIJM, l'UDPPC, l'APHEC, l'UPS, la FESPM, la SBPMef, l'ATSM, l'A²DEMT.

L'APMEP est également membre de la Conférence des présidents des associations de spécialistes. Cette conférence se réunit régulièrement au local de l'APMEP. La réflexion collégiale et interdisciplinaire se poursuit, même si quelques points de désaccord ont vu le jour (sur la réforme du collège notamment).

L'APMEP est représentée statutairement au Bureau de la CFEM. Cette commission organise en particulier la participation française aux congrès internationaux ICME tous les 4 ans et gère des aides financières venant du fonds de solidarité ICMI et des aides pédagogiques fournies par l'APMEP.

L'APMEP est membre du conseil d'administration d'Animath et participe activement à ses travaux. Le projet Cap'Maths est soutenu par l'APMEP, qui fait partie du comité de pilotage et de sélection des dossiers du consortium Cap'Maths. Michel Fréchet est désormais le représentant de l'association au sein d'Animath.

L'APMEP a participé au comité scientifique de MathC2+ qui organise des stages de plusieurs jours pour les élèves avec des chercheurs en mathématiques. Bernard Egger a représenté l'association à ce comité.

L'APMEP et la SBPMef s'invitent mutuellement et traditionnellement à leurs manifestations annuelles, congrès, Journées Nationales.

3.3 Relations internationales

Outre les actions internationales déjà citées, l'APMEP souhaite continuer à développer sa présence internationale. Les liens avec les pays d'Afrique du nord, d'Afrique subsaharienne et d'Europe (Belgique, Suisse, Luxembourg) ont été renforcés.

Comme cela a déjà été signalé à plusieurs reprises, la construction d'une fédération d'associations de langue française est plus que jamais à l'ordre du jour, avec la possibilité d'organiser des journées internationales.

3.4 Les relations avec les syndicats d'enseignants

L'APMEP informe régulièrement les principaux syndicats d'enseignants de ses positions, propositions et revendications. Elle essaie chaque année d'organiser une réunion avec les syndicats aux Journées Nationales.

3.5 Les relations avec la presse

Les responsables de l'APMEP et en particulier son président ont souvent l'occasion de s'exprimer dans les médias. L'actualité de 2015 ponctuée par la réforme du collège a donné l'occasion de nombreuses sollicitations de la part de la presse.

4. Conclusion

Comme dans bien d'autres associations du même type, le bénévolat est l'ingrédient indispensable à la vie de l'APMEP.

Bénévolat des membres du Bureau national évidemment, qui consacrent au moins huit week-ends d'une année à s'occuper de la vie de l'association, bénévolat des élus du Comité national (dont est issu le Bureau national), tous

en activité (au moins au moment de leur élection), bénévolat des nombreux chargés de mission, retraités ou pas, qui sont les rouages essentiels de nos publications, du bon fonctionnement du site, de l'entretien du local ou de la bonne santé financière de notre association (j'en oublie certainement), bénévolat de tous ceux qui dans l'ombre numérisent les numéros de nos revues, des concepteurs de vidéos pour le projet Mathscope, mais aussi bénévolat de ceux qui travaillent dans les Régionales au rayonnement de l'APMEP et notamment à l'organisation de Journées Nationales à chaque fois réussies...

Il faudrait remercier tant de personnes que je ne le ferai pas nommément, mais au nom de notre belle association, j'adresse à tous ceux qui donnent leur temps pour elle de fraternelles salutations et de grands remerciements.

Nous n'avons rien d'autre à proposer qu'un engagement militant. Nous n'attendons ni récompense, ni salaire, ni avantage. Ce qui nous fait fonctionner, c'est la certitude qu'une association comme la nôtre est un élément indispensable dans le paysage éducatif.

III – RAPPORT FINANCIER 2015

Toutes les sommes sont en euros

RECETTES	2015	2014
I. Adhésions et abonnements :	214 609,59	215 645,94
<i>Dont adhésions</i>	171 407,43	169 204,19
<i>Dont abonnements</i>	43 202,16	46 441,75
II. Vente de brochures :	35 768,24	26 788,15
<i>Ventes par le national</i>	43 159,50	34 378,89
<i>Quota à disposition des régionales</i>	-7 391,26	-7 590,74
III. Publicité, partenariat	7 666,67	5 868,34
IV. Produits financiers :	8 611,41	7 383,28
<i>Intérêts des livrets</i>	8 611,41	7 383,28
V. Prestations de service :	50 793,56	40 138,99
<i>Frais d'envois</i>	4 985,82	5 492,73
<i>Conventions et redevances</i>	33 172,37	19 022,73
<i>Séminaire et Spécial Journées</i>	12 635,37	15 623,53
VI. Produits exceptionnels :	44 225,24	6 330,35
<i>Dons, subventions</i>	2 277,00	3 830,00
<i>Autres produits de gestion courante</i>	39 988,93	554,33
<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	1 959,31	3 245,52
VII. Ristournes versées aux régionales	- 8 902,00	- 9 024,00
TOTAL DES RECETTES	352 772,71	294 430,55

DÉPENSES	2015	2014
I. Publications	56 966,22	63 351,09
<i>Bulletins Verts + 6 BGV + 4 PLOT</i>	42 735,18	39 675,62
<i>Achat publications pour codiffusion</i>	14 231,04	23 675,47
II. Vie de l'association	177 243,16	200 039,79
1. <u>Frais de fonctionnement</u>		
<i>Impressions diverses</i>	1 356,42	5 903 ,31
<i>Charges administratives</i>	18 328,79	14 812,27
<i>Locaux</i>	9 638,55	9 050,70
<i>Location matériel</i>	11 412,45	10 994,34
<i>Maintenance matériel</i>	3 127,37	2 487,53
2. <u>Traitement des employés, cotisations et charges sociales</u>	34 120,10	35 084,65
3. <u>Personnels extérieurs</u> : honoraires	16 981,47	18 110,20
4. <u>TVA non récupérable</u>	- 255,17	- 78,27
5. <u>Dons, libéralités et cadeaux</u>	5,00	0,00
6. <u>Remboursements de frais</u> :	82 528,18	103 675,06

DÉPENSES (suite)	2015	2014
III. Frais de port et de routage :	36 474,41	41 506,27
<i>Bulletin Vert, du BGV, de PLOT</i>	34 542,91	39 576,77
<i>Collecte courrier</i>	1 931,50	1 929,50
IV. Charges exceptionnelles	20 864,66	40 149,99
1. <i>Subvention et publicité</i>	477,78	183,40
2. <i>Reversement abonnements jumelés</i>	330,00	330,00
3. <i>Livraison brochures</i>	1 368,98	533,51
4. <i>Dotations aux amortissements</i>	8 516,61	4 521,45
5. <i>Frais divers gestion</i>	74,68	1 038,50
6. <i>Charges exceptionnelles</i>	4 323,11	18 880,93
7. <i>Sous-traitance informatique</i>	5 773,50	14 662,20
V. Variation du stock	43 341,82	– 3 662,60
VI. Impôts sur les bénéfices	4 513,00	
TOTAL DES DEPENSES	339 403,27	341 384,54
RESULTAT	13 369,44	– 46 953,99

BILAN AU 31 / 12 / 2015

ACTIF	EXERCICE AU 31.12.2015	EXERCICE AU 31.12.2014
	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>		
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>		
Autres immobilisations incorporelles		
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		
Constructions	40 379	46 666
Autres immobilisations corporelles	24 786	12 237
Immobilisations corporelles en cours		
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	16	16
<u>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</u>	<u>65 180</u>	<u>58 171</u>
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
<u>STOCKS</u>		
Matières ou marchandises	70 717	114 059
	- 6 086	- 45 514
<u>AVANCES ET ACOMPTES</u>	0	1 373
<u>CRÉANCES</u>		
Créances clients et comptes rattachés	22 563	15 845
Autres créances d'exploitation	1 579	5 915
<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</u>	1 579	5 915
<u>DISPONIBILITES</u>	386 465	394 384
<u>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</u>	1 265	2 904
<u>TOTAL ACTIF CIRCULANT</u>	<u>476 518</u>	<u>488 281</u>
<u>TOTAL DU BILAN</u>	<u>541 698</u>	<u>547 152</u>

BILAN AU 31 / 12 / 2015 (suite)

PASSIF	EXERCICE 31.12.2015	EXERCICE 31.12.2014
<u>CAPITAUX PROPRES ET RESERVES</u>		
Réserves	410 654	457 609
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	<u>13 369</u>	<u>-46 954</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES</u>	<u>424 024</u>	<u>410 655</u>
<u>DETTES</u>		
<u>DETTES D'EXPLOITATION</u>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 789	19 430
Dettes fiscales et sociales	12 565	8 713
Recevables créditeurs	7 670	10 755
<u>DETTES DIVERSES</u>		
Autres dettes	17 585	22 694
<u>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</u>		
	65 064	74 906
<u>TOTAL DETTES</u>	<u>117 674</u>	<u>136 498</u>
<u>TOTAL DU BILAN</u>	<u>541 698</u>	<u>547 152</u>

COMMENTAIRES

1 - RECETTES ET DÉPENSES

Tous les résultats sont donnés **hors taxes**.

Ce rapport financier respecte les règles de comptabilité pour la présentation du bilan. Ainsi, toutes les sommes correspondent à l'année comptable 2015.

En plus du rapport financier, vous trouverez le bilan au 31 décembre 2015 afin de vous donner une idée plus précise de la situation financière de l'association.

Côté recettes

I. Cotisations et abonnements

Ce montant correspond aux cotisations et abonnements de l'année 2015 : c'est le chiffre d'affaires "comptable". En effet, fin 2015, les cotisations perçues sont celles de l'année 2016 et non celles de l'année 2015.

Nous distinguons « **Adhésions** », qui correspondent à l'adhésion à l'association, et « **Abonnements** » qui correspondent au choix du BGV et/ou du Bulletin Vert et/ou de PLOT par les particuliers ainsi que les abonnements Etablissements qui ne peuvent pas adhérer.

Ce poste semble se stabiliser depuis quelques années. Notre secrétaire Oriane Sallard effectue un travail efficace de relance des adhérents et des établissements qui oublient de payer leur cotisation ou leur abonnement, ou de renouveler leurs adhésions.

II. Vente de brochures

Cela correspond aux brochures commandées en même temps que le paiement des cotisations et aux brochures vendues par correspondance. La nouvelle base adhérents et la possibilité de vente en ligne qui l'accompagne a vu le jour au premier octobre 2014. Le montant des ventes a augmenté de 10 000 € cette année. Peut-être faut-il y voir l'influence de la vente en ligne ?

III. Publicité

Dans cette somme figure entre autre le partenariat avec le CME qui a vu le jour au mois de juillet 2014.

IV. Produits financiers

Nous disposons depuis quelques années au CME (Crédit Mutuel Enseignant) de deux comptes : un compte courant et un livret bleu associations qui est rémunéré. Toutes les recettes dont nous disposons sont systématiquement placées sur le livret bleu, seul un fond de roulement indispensable pour les paiements par prélèvements n'est pas rémunéré.

Les réserves sont placées sur un compte intitulé « Tonic croissance » qui rapporte de plus en plus au fil des années.

V. Prestations de service

Les recettes occasionnées par les conventions et redevances ont cette année fortement augmenté, puisqu'elles s'élèvent à 33 000 €. Elles ont doublé en quelques années et c'est grâce à vous. Ce sont les recettes occasionnées par les photocopies de nos documents, ainsi que par les documents prélevés sur le site. Il faut absolument les déclarer dans les établissements lors des enquêtes ponctuelles. Ce sont des recettes qui ne sont pas du tout négligeables et qui reflètent la diffusion de nos documents.

VI. Produits exceptionnels

Ce poste a très fortement augmenté cette année. Ceci est dû à la « reprise sur provision de brochures dévalorisées ». Cette reprise s'élève à 39 482.06 €. Jean-Paul Bardoulat, responsable des brochures, a souhaité sortir du stock un nombre important de brochures. Pour la même raison, dans la rubrique dépenses, vous trouverez un montant de 43 341.82 € au poste « variation du stock ». Cette opération n'a donc pas d'influence sur le bénéfice de l'association.

Pour les autres postes, ce sont essentiellement des écritures comptables.

VII. Ristournes aux Régionales.

Elles sont indiquées en négatif dans les recettes, pour des raisons comptables : des recettes prévues et non effectuées.

La somme indiquée correspond à ce qui sera susceptible d'être versé aux Régionales en 2016. Cette somme est calculée à partir des adhérents 2015, elle doit donc figurer dans le rapport financier 2015 (voir préambule).

Côté dépenses

I. Publications

Nous éditons cinq Bulletins, six BGV, quatre PLOT, éditions de brochures et rééditions, ainsi que des co-diffusions.

II. Vie de l'association

Ce poste était en forte augmentation l'année dernière, il est revenu à un niveau un peu plus modeste cette année. Mais ceci est dû en grande part à l'annulation du comité de novembre suite aux attentats, ainsi qu'à celui du groupe Journées nationales.

III. Frais de port et de routage

C'est un poste stabilisé.

IV. Charges exceptionnelles :

1. Cela correspond à ce que nous reversons aux associations pour lesquelles des abonnements jumelés sont proposés (APISP et UDPPC).
2. Dotations aux amortissements
C'est la dépréciation, constatée au cours de l'exercice, sur l'ensemble des investissements en immobilisations (amortissements sur la construction, le mobilier, l'agencement, le matériel informatique, ...).
3. Sous-traitance informatique
Ce sont les sommes versées à Bertrand Couturier, auto-entrepreneur, pour la mise en place du nouveau site et de la vente en ligne.

V. Variation du stock

Variation du stock = valeur du stock final (au 31/12/2015) - valeur du stock final (au 31/12/2014).

Jean-Paul Bardoulat, responsable des brochures, a souhaité sortir du stock un nombre important de brochures.

VI. Impôts sur les bénéfices

Cette année une nouvelle ligne figure au rapport financier. Nos réserves « liquides » sont placées sur un compte « Tonic croissance ». Les intérêts sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux de 24 %.

2 - BILAN

Il indique la « richesse » globale de l'association.

On y lit que l'exercice 2015 est bénéficiaire de 13 369 €.

Cette année grâce à l'augmentation des ventes des brochures, des redevances sur les droits à photocopies et d'une légère baisse des frais de déplacement, le budget est à l'équilibre. Mais en 2015, suite au déficit constaté en 2014, pour pouvoir régler toutes les dépenses entre les deux campagnes d'adhésion, il a fallu puiser de 50 000 € dans les réserves. Vous pourrez le constater en lisant les chiffres au bilan.

Conformément à l'article 8 des statuts et l'article 17 du règlement intérieur, ce rapport a été présenté au Comité national le 19 mars 2016.

IV – RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITÉ NATIONAL

Conformément aux statuts, le quart du Comité national est à renouveler en 2016.

Les élections se déroulent par correspondance, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE

Aix-Marseille

Titulaire : Florence NÉNY

Suppléante : Brigitte DODY

Profession de foi :

J'ai commencé ma carrière dans l'éducation nationale comme contractuelle enseignante en mathématiques entre les années 2004 et 2010 puis obtenu mon CAPES en 2011. J'occupe depuis un poste en collège REP+ dans les quartiers nord de Marseille avec enthousiasme. Je poursuis également depuis quelques années un travail dans le groupe collège de l'IREM d'Aix Marseille.

Mon investissement dans l'APMEP a débuté avec la préparation des journées nationales de Marseille, le souk des livres en particulier, puis j'ai continué à participer régulièrement au comité de cette régionale dans lequel je suis élue.

Je me suis toujours interrogée quant à la place des mathématiques dans le système éducatif français ainsi que dans la société, en particulier sa contribution dans la formation des futurs citoyens. Je m'intéresse aussi vivement à la façon dont les mathématiques sont étudiées dans les systèmes éducatifs étrangers, enrichissement indéniable à nos réflexions.

Pour que l'évolution de l'enseignement des mathématiques corresponde aux besoins des élèves, notamment développer chez eux une capacité de raisonnement leur permettant d'évoluer dans la société avec un esprit critique, je reste acteur conscient de mon métier et je souhaite poursuivre le travail déjà entamé dans l'association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public. Je souhaite continuer à mettre à disposition de l'APMEP mon dynamisme et ma volonté de faire évoluer dans le bon sens notre enseignement au service du public.

Aquitaine

Titulaire : Armelle BOURGAIN

Suppléant : Paul FLAMBARD

Professions de foi :

Nous partageons une vision commune du métier d'enseignant et œuvrons pour que chaque élève puisse progresser quel que soit son niveau et quelle que soit l'orientation choisie. Nous sommes persuadés que l'APMEP reste le lieu privilégié où nous pouvons échanger et faire évoluer nos pratiques pédagogiques et où notre expertise et la richesse des échanges permettent de développer la réflexion sur l'enseignement des mathématiques.

Actifs au sein de la régionale d'Aquitaine, nous souhaitons poursuivre cet investissement en tant que représentants de celle-ci. Nous espérons que cela nous permettra de renforcer le lien entre le bureau national et la régionale en permettant à tous de participer davantage aux orientations et décisions de l'APMEP.

Nous avons reçu le soutien de la régionale lors de l'Assemblée Générale du 6 février 2016.

Basse-Normandie

Titulaire : Ronan CHARPENTIER

Suppléante : Virginie RIEU

Profession de foi :

Je suis normalien et professeur agrégé en lycée dans le Calvados depuis 9 ans, après trois ans de lycée en Seine Saint-Denis, et huit années au collège, très enrichissantes professionnellement. Je donne quelques cours de Statistiques à l'Université, ai collé en prépa à Paris et Rennes, et donné quelques TD d'Analyse en école d'ingénieurs. Adhérent à l'APMEP depuis 2012, je suis président de la Régionale de Basse Normandie depuis un an.

Je m'intéresse particulièrement aux programmes d'enseignement, en France et ailleurs, et à leur évolution. Il me semble qu'à force d'allègements circonstanciels, ces programmes ont perdu leur cohérence, au point qu'une formation scientifique de qualité n'est plus l'objectif de l'enseignement secondaire français. A mon sens, l'APMEP a la légitimité pour engager une réflexion collective sur ces programmes et sur les conditions de leur enseignement, de la maternelle à l'Université !

On fait la science avec des faits, comme on fait une maison avec des pierres :

mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison. (Henri Poincaré).

Franche-Comté

Titulaire : Yves DUCEL-FAGES

Suppléant : Cédric-Damien LALEAUX

Professions de foi :

Yves Ducl-Fages : Maître de conférences en mathématiques, en activité, à l'Université de Franche-Comté ; secrétaire de la Régionale de Franche-Comté ; animateur IREM (groupe « Probabilités ») ; directeur d'IREM de 1992 à 2000 ; responsable du comité de rédaction et de lecture de la revue *Repères IREM* depuis 2002.

Cédric-Damien Laleaux : Professeur certifié hors classe de mathématiques, en activité, au lycée Édouard Belin à Vesoul ; formateur à la DIFOR ; chargé de mission auprès des IPR ; participation à la conception de sujet du concours « Olympiades ; professeur formateur académique à l'ESPE de Franche-Comté ; animateur IREM (groupe « Algoprim »).

Notre binôme pose sa candidature au Comité national de l'APMEP pour prendre part aux orientations et aux décisions de l'APMEP et faire, ainsi, le lien entre le national et le local. La diversité de notre expérience professionnelle sera un atout pour représenter au mieux la Régionale en faisant remonter les opinions et réactions de ses adhérents.

Île-de-France

Titulaire : Ginou ROMAIN

Suppléante : Kristel GABARRA-LAZORTHE

Profession de foi :

J'enseigne depuis cinq ans en REP à Paris, à la fois au collège et au lycée. J'anime à raison de deux heures par semaine un atelier de mathématiques dans mon établissement. Depuis 2000, je puise dans notre association des ressources pour enrichir mon enseignement et le faire évoluer au rythme des réformes, pour nourrir ma passion pour les sciences et mieux la partager avec les élèves.

Je m'appuierai sur mon expérience de terrain pour alimenter la réflexion au sein du comité national.

Limoges

Titulaire : Pascale SÉNÉCHAUD

Suppléant : Samuel MAFFRE

Professions de foi :

Pascale Sénéchaud : Je présente ma candidature au comité national car je suis persuadée qu'il est nécessaire de fédérer nos collègues de la maternelle à l'université autour des préoccupations liées à notre métier, d'autant plus aujourd'hui avec les mutations sociétales dues aux nouvelles technologies. Lieu d'échanges, de communications, de réflexions et de publications, l'Apmep doit conserver la dynamique qui lui est propre avec un lien fort entre les régionales représentant le terrain et les instances nationales, aussi je suis prête à m'inscrire dans cette dynamique.

Samuel Maffre : Je présente ma candidature au comité national, ayant déjà effectué un mandat de 2008 à 2012. J'ai conscience de l'importance de cette instance dans le développement de l'association et donc aussi dans la construction de notre métier. Les groupes de travail, de publications, de réflexions ... sont la vie de notre association ; ils permettent la réalisation de projets qui sont autant de repères pour les collègues mais aussi pour notre société. Je suis volontaire pour assurer ce lien entre la régionale de Limoges et le comité national.

Ces candidatures sont soutenues par le comité de la régionale de Limoges.

Picardie

Titulaire : Marianne FABRE

Suppléant : Vincent LAMBERT

Professions de foi :

Marianne Fabre : Professeur certifié travaillant au collège Jean Mermoz de Laon et en service partagé avec l'ESPE, je suis membre de l'APMEP depuis plusieurs années. Lors de la préparation des journées nationales à Laon, j'ai pu rencontrer des collègues de l'APMEP et j'ai souhaité m'impliquer davantage dans la vie de l'association. Lors de la dernière Assemblée Générale de la régionale, l'appel à candidature pour représenter la régionale au comité national m'a incitée à proposer la mienne. Je m'intéresse plus particulièrement au collègue et à la formation des enseignants.

Vincent Lambert : Professeur certifié en lycée, j'enseigne les mathématiques et l'ISN. J'ai adhéré à l'APMEP en 2010 à l'occasion des journées nationales de PARIS à l'invitation d'une collègue adhérente qui m'avait présenté l'association. J'y ai trouvé des adhérents qui réfléchissent en permanence sur leur pratique et qui échangent leurs idées. L'association permet également d'engager des débats et des discussions argumentées sur les réformes mis en place que nous vivons dans nos établissements.

Je souhaiterais donc apporter mon aide au fonctionnement de l'association en étant suppléant de la régionale Picardie au bureau national. Lors de la dernière Assemblée Générale de la régionale, l'appel à candidature pour représenter la régionale au comité national m'a incitée à proposer la mienne. Je m'intéresse plus particulièrement à l'algorithmique et à la formation des enseignants.

Rennes

Titulaire : Julie VERSCHELDEM

Suppléante : Annie LE LOUS

Profession de foi :

Mon histoire avec l'APMEP remonte à près de dix ans, puisque j'y ai adhéré en 2006, lors de ma première année. C'est à cette époque, alors que j'étais stagiaire au lycée de Montfort-sur-Meu, que j'ai eu la chance de découvrir l'association grâce à mes collègues. Depuis, mon année scolaire est rythmée par les journées nationales, auxquelles je me rends chaque année pour partager, échanger et rencontrer des professeurs passionnés de tous horizons.

Ces contacts, précieux, m'ont notamment aidé pendant mes premières années d'enseignement. Jeune professeure fraîchement nommée à Bobigny (93), je n'aurais probablement pas surmonté les difficultés propres aux zones d'éducation prioritaire sans l'aide des publications de l'APMEP et sans les échanges nés de mes rencontres au sein du comité de la Régionale Ile de France.

Cherchant à m'investir dans l'association, j'ai d'ailleurs fait partie de l'équipe organisatrice des journées nationales de Paris en 2010, avant de devenir vice-présidente de la Régionale. Ces deux années au sein du bureau ont été très riches humainement et m'ont beaucoup apporté.

De retour en Bretagne, région chère à mon cœur, depuis septembre 2012, je souhaite aujourd'hui me présenter au comité. Après trois ans passés au sein d'un établissement dit « difficile », je suis désormais en poste dans le collège Anne de Bretagne en centre-ville de Rennes. Ce changement de public a impliqué des modifications de mon approche pédagogique et provoque de nouveaux questionnements quant à ma pratique professionnelle. J'aime partager les points de vue et je pense que confronter les expériences permet de faire avancer les débats. Réfléchir ensemble est pour moi l'une des clés de la réussite de notre métier. Je souhaite donc, en intégrant le comité, pouvoir accentuer ces échanges, participer d'avantage aux actions de l'APMEP et devenir le relais entre la Régionale de Rennes et le comité national.

Je propose donc ma candidature avec le soutien du bureau de la Régionale de Rennes.